



LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne ET L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS PARTENAIRES POUR PRÉSERVER LES FORÊTS

➤ COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et l'Office National des Forêts ont signé leur première convention de partenariat pour poursuivre et intensifier leur collaboration en faveur de la gestion durable des forêts publiques.

Les **forêts publiques de moyenne montagne** des Volcans d'Auvergne constituent **un précieux patrimoine** qui remplit des fonctions environnementales (accueil d'une riche biodiversité, maintien des sols, stockage de carbone...), sociales (accueil de visiteurs pour des activités de loisirs, participation à la typicité des paysages...) et économiques (production de bois, emplois locaux).

Certaines forêts souffrent pourtant aujourd'hui du **changement climatique**, notamment des sécheresses qui fragilisent les essences les plus sensibles et favorisent le développement d'insectes ravageurs comme les scolytes. L'historique de gestion peut également contribuer à fragiliser les forêts et diminuer leur résilience face aux perturbations (plantations monospécifiques, dégradation des sols, absence de bois mort et de vieux arbres...).

Une convention pour conforter le partenariat entre l'ONF et le Parc des Volcans d'Auvergne

Si le Parc des Volcans d'Auvergne et l'ONF mènent déjà des actions conjointes, ces derniers ont souhaité renforcer ce partenariat pour poursuivre les actions communes et en développer de nouvelles. L'objectif est de conforter les liens entre les deux structures afin de **mettre en œuvre une gestion forestière ambitieuse dans les forêts publiques du Parc, en conciliant économie, écologie et enjeux sociaux**. C'est l'objet de la présente convention signée pour une durée de 3 ans.

Parmi les thématiques concernées, **la préservation de la biodiversité forestière et des continuités écologiques, la préservation des paysages, l'accueil et l'information du public, la valorisation locale du bois et l'adaptation au changement climatique** sont autant de sujets complexes qui nécessiteront la mise en place de nouvelles expérimentations.

Cela se concrétise par **des actions** telles que la préservation d'arbres-habitat, la mise en place d'îlots de sénescence (forêts en libre évolution), l'installation de signalétique et des actions de sensibilisation du public (visites de chantiers forestiers, conférences...), le soutien aux propriétaires forestiers via le Plan sylvicole territorial des Volcans d'Auvergne, des plantations pour diversifier les essences forestières...

Un exemple avec l'expérimentation déjà conduite en forêt domaniale des Gorges de la Rhue

Une action engagée en 2023 en forêt domaniale des Gorges de la Rhue illustre bien **l'une des thématiques de la nouvelle convention : l'adaptation au changement climatique**. Parmi d'autres, cette action a pu être conduite par l'ONF grâce au Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne 2020-2025 animé le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, avec le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Situé en Artense, le massif des Gorges de la Rhue est l'un des plus vastes et anciens massifs forestiers du Parc des Volcans d'Auvergne. **Riche d'une biodiversité forestière reconnue à l'échelle nationale, ce massif est pourtant menacé par le changement climatique**. Certains secteurs sont principalement composés de sapinières situées à basse altitude (700 à 900m), et le **sapin pectiné**, qui compose très majoritairement ces peuplements, est **très sensible au manque d'eau**. Aujourd'hui, des **dépérissements importants** sont observés et il est probable que le sapin disparaisse à long terme des forêts les plus exposées aux sécheresses.

Afin de pérenniser des forêts dans ce site emblématique, l'ONF agit pour **favoriser l'implantation d'essences alternatives au sapin** : des plantations de diversification (appelées « enrichissements ») ont été mises en place en 2023 sur de petites surfaces ouvertes (de 4 à 8 ares) au cœur de cette forêt domaniale. **Parmi les essences testées, des pins sylvestres, des érables, des chênes pubescents, des douglas...**

Protégés des fortes chaleurs par les arbres adultes environnants, les plants doivent également être préservés de l'appétit des cerfs et chevreuils, très friands des jeunes pousses. Les importantes populations de cervidés du massif rendent indispensables la **mise en place de protections** (gainnes individuelles ou engrillagement collectif). L'objectif est que ces arbres, une fois devenus adultes, puissent être des « **semenciers** », **source de diversité dans la régénération naturelle** qui formera les forêts de demain. **10 trouées ont été plantées en 2023**, pour un coût total de 38 000 €, comprenant la conception et le suivi de ce dispositif pilote. L'objectif est maintenant de **suivre le développement des jeunes plants**, et de **répliquer cette expérimentation dans d'autres massifs forestiers**.

Autant d'actions qui seront poursuivies dans le cadre de cette nouvelle convention.

Contacts Presse Anne DASRIAUX, chargée de communication | Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
tél. : 04 73 65 64 38 / 06 89 11 95 82 | adasriaux@parcdesvolcans.fr

Jean OBSTANCIAS, Chargé de mission projets transversaux | Office National des Forêts - Agence Montagnes d'Auvergne | tél : 06 69 46 17 31 | jean.obstancias@onf.fr